

Direction de l'insertion, de l'emploi et du logement

Pôle logement

Service prévention et expulsions

**Arrêté préfectoral portant mise en demeure de quitter les lieux situés
316 rue Faidherbe à WATTRELOS**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code pénal et notamment son article 226-4 ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 modifiée instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale et notamment son article 38 ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 73 ;

Vu la loi n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite et notamment son article 6.

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord.

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025 portant délégation de signature à monsieur Clément MERIC, directeur de cabinet du préfet, ainsi qu'aux agents placés sous son autorité ;

Vu l'instruction interministérielle n°TREL2327219C du 2 mai 2024 relative à la réforme de la procédure administrative d'évacuation forcée en cas de « squat » ;

Vu la requête du 05/09/2025 de PARTENORD demandant la mise en œuvre de la procédure administrative d'expulsion des occupants sans droit ni titre de l'immeuble à usage d'habitation situé 316 rue Faidherbe à WATTRELOS ;

Considérant qu'il est établi que le logement situé 316 rue Faidherbe à WATTRELOS constitue la propriété de PARTENORD ;

Considérant qu'il ressort des pièces annexées au courrier que l'immeuble situé 316 rue Faidherbe à WATTRELOS propriété de PARTENORD, fait l'objet d'une occupation illicite ;

Considérant qu'une plainte a été déposée le 26/08/2025 par Mme DI CARLO Valérie directrice d'agence Partenord, du chef de violation de domicile du logement situé au 316 rue Faidherbe à WATTRELOS.

Considérant qu'il a été constaté le 29/08/2025 par un commissaire de justice l'occupation illicite du logement situé 316 rue Faidherbe à WATTRELOS par Mme KILZEK Daniela Alexandra et M. TEGLAS Daniel Alexandru ;

Considérant la situation personnelle et familiale des occupants ;

Considérant que les conditions de mise en œuvre de l'article 38 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 modifiée sont remplies ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Tous les occupants sans titre ni droit sont mis en demeure de quitter les lieux qu'ils occupent illégalement et situés 316 rue Faidherbe à WATTRELOS dans le délai de 7 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2- Si la mise en demeure de quitter les lieux prévue par l'article 1^{er} n'a pas été suivie d'effet dans le délai fixé, il sera procédé à l'évacuation du logement avec le concours de la force publique.

Article 3- Le présent arrêté sera notifié aux occupants sans droit ni titre, publié sous forme d'affichage en mairie de WATTRELOS et au 316 rue Faidherbe à WATTRELOS.

Article 4 – Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique, qui peut être déposé sur l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5- Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et le maire de WATTRELOS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

17 SEP. 2025

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet



Clément MERIC